

COMMUNE DE ROYAUMEIX

Département de Meurthe et Moselle

PLAN LOCAL D'URBANISME



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T

Prescrit par délibération du conseil municipal
du 28 juin 2007
Arrêté par délibération du conseil municipal
du 10 août 2010
Approuvé par délibération du conseil municipal
du 26 juin 2013

1 rue de la Libération – BP20051 - 54203 TOUL cedex
Tél. : 03 83 43 12 14 - Fax. : 03 83 63 22 26

Bureau secondaire : 8, rue des Prêtres – 55140 VAUCOULEURS
Tél. : 03 29 89 50 28 – Fax : 03 29 89 50 61

Courriel : toul@herreye-julien.fr

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnementale (Art R.123.3 du code de l'Urbanisme).

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1.a- Les activités présentes sur la commune sont actuellement intégrées aux zones d'habitat et le PLU devra permettre le maintien des activités non nuisantes au sein de l'espace bâti. La communauté de communes dispose de la compétence économique et plusieurs zones d'activités proposent encore des emplacements disponibles.
- 1.b- Prise en compte de l'activité agricole avec un zonage et un règlement adapté en concertation avec les exploitants de la commune.

2- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

2.a- Extension de l'urbanisation

- Maintenir la zone d'urbanisation future du POS et définir de nouvelles zones à court terme et moyen pour multiplier l'offre de terrains à bâtir et répondre à la forte demande notamment de la part des jeunes du village en prenant en compte :
 - Les contraintes de développement à savoir :
 - ★ La RD 904, classée route à grande circulation
 - ★ La présence d'exploitations agricoles dans le village
 - ★ Les réseaux existants d'assainissement
 - Le périmètre de protection rapprochée du captage de Cloere.
 - A long terme, la commune envisagerait l'urbanisation du chemin rural dit de derrière les jardins si le captage cessait ou éventuellement le secteur "Aux Ouillons"- "La Pagère" de part et d'autre de la RD 100.
- 2.b- Maintien de la ceinture végétale autour de la zone urbaine constituée par des vergers et jardins situés à l'arrière des habitations.
 - 2.c- Définir un emplacement destiné aux loisirs. La commune ne dispose pas d'équipements sportifs et de loisirs de type terrain de football, paniers de basket,...pour les jeunes et souhaite développer ce type d'activités afin de répondre à leurs besoins et améliorer leur cadre de vie.

3- ENVIRONNEMENT, PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES,

- 3.a- Protection des haies contre le défrichement
- 3.b- Protection des alignements d'arbres (rue Carnot), les arbres remarquables.

- 3.c- Préservation de la vue sur le village depuis Manoncourt. Un aménagement de l'entrée de ville a déjà été réalisé autour de l'éguéoir et les zones d'urbanisation future devront s'intégrer harmonieusement à l'ensemble urbain existant.
- 3.d- Préservation des zones naturelles sensibles telles que la forêt de la Reine et ses étangs, les prairies humides (Zone Natura 2000, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique, Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux, Espace Naturel Sensible, inventaires du PNRL).
- 3.e- Conserver les traces du passé communal
Identifier et protéger les éléments remarquables du patrimoine (fontaines, lavoirs, murs...)

4- CARACTERISTIQUES DES VOIES, ESPACES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

- 4.a- Amélioration et création d'espaces de stationnement dans le centre ancien notamment pour les usagers de la salle polyvalente.
- 4.b- Création ou maintien de sentiers piétonniers au sein du village afin de maintenir un lien social entre le centre ancien et les secteurs plus récents.

5- EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT,

- 5.a- La commune prévoit de créer 3 logements communaux au dessus de la mairie. Elle envisage également à plus long terme la réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements. A ce jour la commune ne reçoit pas de demandes pour ce type de logements.

